

Gestion Financière et Fiscale

BLOC 3 : Assurer la gestion juridique et fiscale de l'entreprise

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : en cours de renouvellement auprès de France Compétences

1. Droit des sociétés :

- C1** : Choisir le type de société ou le groupement d'affaires adapté
- C2** : Procéder aux formalités de constitution, transformation, dissolution de la société
- C3** : Appliquer la réglementation et respecter la loi
- C4** : Conseiller juridiquement une société ou un groupement d'affaires au cours de sa vie sociale

2. Droit fiscal :

- C1** : Déterminer le revenu imposable d'un revenu fiscal et calculer l'impôt
- C2** : Les différents impôts sur le capital (IFI)
- C3** : Déterminer le résultat fiscal dans le cadre des régimes BIC et BNC
- C4** : Déterminer le résultat imposable dans le cadre du régime IS en intégrant des situations complexe, calculer l'IS et élaborer la liasse fiscale
- C5** : Etablir une déclaration de TVA complexe prenant en compte la plupart des cas rencontrés en entreprise (régimes réel & simplifié)

PREREQUIS:

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL:

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Rigoureux
- Précis et autonome
- Esprit d'initiative

PUBLIC:

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE:

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.